

Prévention

La région n'est pas encore suffisamment préparée aux conséquences d'une nouvelle crue centennale

Alors que des dégâts considérables toucheraient les infrastructures et cinq millions de personnes, les organismes internationaux soulignent que les autorités n'ont pas encore pris toutes les mesures nécessaires pour faire face à une telle menace

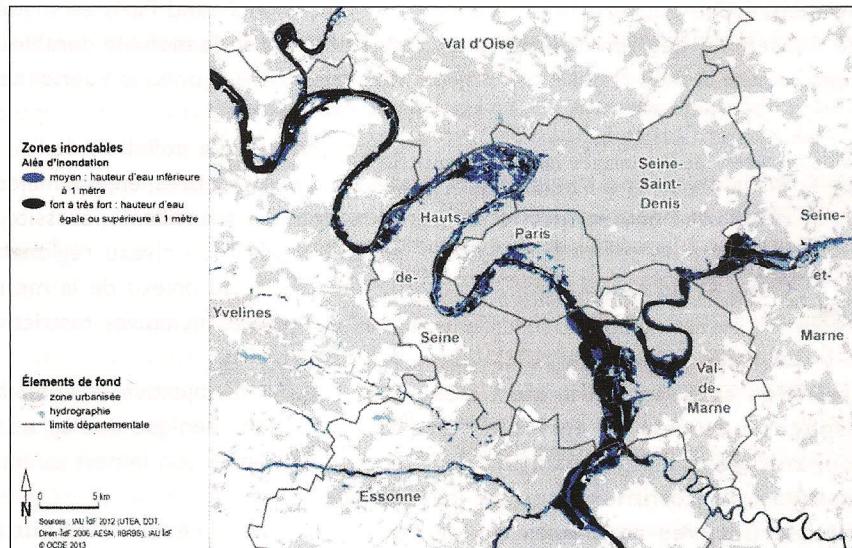
Le rapport réalisé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) indique qu'une crue de la Seine semblable à celle de 1910 aurait un impact sur cinq millions de personnes : coupures d'électricité, d'eau, du réseau de télécommunication et perturbations majeures pour les déplacements particulièrement par les transports en commun. Elle pourrait causer au moins 30 milliards d'euros de dégâts ; ce chiffre étant à rapprocher du fait que sur cinq ans, l'impact de la « crue du siècle » serait une baisse de 0,1 à 3 % du PIB. La RATP subirait de un à cinq milliards d'euros de dégâts.

Selon le rapport « il semblerait que les protections ne soient pas au niveau des standards d'autres pays de l'OCDE comparables, notamment en Europe ». Dans un pré-rapport de septembre 2013, l'OCDE regrettait l'absence « depuis une vingtaine d'années d'investissements importants pour prévenir ce risque majeur. Et ces investissements découlent de la crue de 1910. Depuis la métropole s'est agrandie. Paris est protégé, la banlieue non ».

Nécessité d'une gouvernance efficace

La question se pose donc : « Comment anticiper la réponse à la crise annoncée ? ». Selon l'OCDE, il faut mettre en place une gouvernance efficace alors qu'il existe une multitude d'acteurs ayant « tendance à faire valoir leurs visions et intérêts spécifiques plutôt que de soutenir les objectifs d'ensemble ». Le risque étant « de l'inefficacité, du saupoudrage des ressources et que les efforts qui sont pourtant réalisés, ne puissent pas totalement porter leurs fruits ».

Ces remarques de l'OCDE, devraient avoir leur réponse dans « le comité stratégique : inondation et métropole franci-



Etude de l'OCDE sur la gestion des risques inondations. La Seine en Ile-de-France. Résumé exécutif. OCDE 2014

lienne » installé le 15 janvier, sous l'autorité conjointe du préfet de région et du préfet de police de Paris, et chargé de l'élaboration d'un diagnostic partagé de l'exposition du territoire au risque inondation.

Dix axes majeurs

Pour cette première réunion un document élaboré par la DRIEE, rassemblant les propositions d'actions en dix axes majeurs, fut remis aux participants. Ce comité devrait être réuni de nouveau avant le 15 juillet pour le valider et l'amender, si nécessaire. Par ailleurs, le Plan de gestion du risque inondation du Bassin Seine-Normandie devra être arrêté pour le 22 décembre 2015 avec une validité de six ans. De même, devra être élaboré pour fin 2016, la stratégie locale de gestion des risques pour le « territoire à risque important inondation de la métropole parisienne ».

La mission de ce comité, réunissant tous les acteurs majeurs qui auront à gérer, l'avant, le pendant et l'après crise, préfigure sans aucun doute la transposition

par la France, avant fin 2015, d'une directive européenne imposant de mettre en place un plan d'évaluation et de gestion des risques inondations. En mai 2013, suite aux conditions météorologiques des mois précédents, il y aurait pu y avoir une crue majeure à Paris, puisque la ville de Troyes et les villages environnants ont eux été inondés.

Beaucoup de travail a déjà été réalisé, et le rapport de l'OCDE a salué la prise par la Zone de défense qui aura à gérer la crise. Cependant, dans tous les travaux sur le sujet, le citoyen-francilien de base est pratiquement absent et n'a, à de rares exceptions près, aucune idée de l'ampleur de la crise à laquelle il devra faire face comme individu et acteur économico-social. Améliorer la résilience est le grand chantier qui doit s'ouvrir, sans tarder, par chacun d'entre nous. Espérons que « la crue centennale » attendra que l'Ile-de-France soit prête à faire face, comme le firent nos anciens en 1910 !

Marc Rémond
représentant IDFE/FNE au Comité stratégique
« Inondation et métropole francilienne »